



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

LE SITE LEGIFRANCE MODERNISE : FACILITER ET AMELIORER L'ACCES AU DROIT

Mis en ligne le 15 septembre 2002 et profondément rénové en janvier 2008, le site Légifrance a principalement trois vocations : il donne accès au droit tel qu'il est publié au *Journal officiel* (JO) comme sous sa forme consolidée, aux jurisprudences administrative, judiciaire et constitutionnelle et à des contenus éditoriaux relatifs à la légistique ou au suivi de la production normative.

Placé sous la direction éditoriale de la secrétaire général du Gouvernement, le site Légifrance est exploité par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Cette dernière en assure la production et la mise en ligne. La fréquentation du site est en hausse continue depuis sa création et a atteint 124,5 millions de visites en 2019 (+4% en comparaison à 2018) représentant 558 millions de pages vues. Le site a rencontré une fréquentation exceptionnelle depuis le début d'année avec près de 25% de visites supplémentaires et de forts pics de fréquentation notamment pendant la période du confinement lié à la Covid-19. Ainsi au 1^{er} septembre, on comptabilisait déjà plus de 1,6 millions de visites. Le nombre d'abonnés au sommaire électronique du JO ne cesse d'augmenter pour dépasser les 100 000 abonnés en juin 2020.

Légifrance a connu un nouvel élan à la fin de l'année 2019 avec le lancement officiel de la version bêta du site modernisé qui a permis *via* les retours des utilisateurs de mieux répondre aux attentes exprimées. Après les dernières actions techniques de bascule le 12 septembre, cette version modernisée est désormais la nouvelle et unique version du site accessible aux utilisateurs.

LES OBJECTIFS DU PROJET DE MODERNISATION

Décidée par le Premier ministre, la modernisation du site a été réalisée sous la responsabilité de la direction de l'information légale et administrative (DILA).

Peu modifié depuis 2008, ce site n'était plus adapté aux nouveaux usages numériques qui se sont développés avec les outils de mobilité (tablettes et *smartphones*) et la généralisation des moteurs de recherche.

La mise à l'état de l'art technique du site et la prise en compte des besoins nouveaux ont sous-tendu cette modernisation, dont l'objectif principal est de faciliter l'accès au droit pour chacun, qu'il soit expert ou citoyen dans toutes ses expressions : lois, codes, décrets, conventions collectives et accords d'entreprises, jurisprudences, etc.

Les attentes des utilisateurs de Légifrance ont ainsi guidé chaque étape de ce projet à travers un panel d'utilisateurs. Les tests menés tout au long des développements ont permis de définir de nouvelles fonctionnalités ainsi que des voies d'amélioration de celles déjà existantes. Ainsi, tout en préservant les missions initiales du service public de diffusion du droit, la conception du site sous la forme d'un « portail » a évolué pour favoriser le développement de nouvelles fonctions de recherche, de gestion et de réutilisation des données juridiques.

La version bêta, mise en ligne le 2 octobre 2019 en présence de Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du numérique, a permis de parachever la conception du site après avoir intégré à une plus grande échelle les remarques et les demandes d'amélioration des utilisateurs. Toujours dans une logique de co-construction avec les usagers, plus de 4 000 retours ont ainsi été pris en compte par les équipes permettant une amélioration continue du site. Depuis son ouverture, la version bêta a enregistré près de 1,6 million de visites pour plus de 8,4 millions de pages vues.

LES NOUVEAUTES

The screenshot displays the Légifrance website interface. At the top, there is a navigation bar with the French Republic logo and the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'Légifrance'. Below this, there are several menu items: 'DROIT NATIONAL EN VIGUEUR', 'PUBLICATIONS OFFICIELLES', 'AUTOUR DE LA LOI', 'Droit et jurisprudence de l'Union européenne', and 'Droit international'. A search bar is prominently featured, with the text 'Effectuer une recherche dans :'. Below the search bar, there are options for 'Tous les contenus' and 'Dans tous les champs'. To the right of the search bar, there is a search button and a link to 'RECHERCHE AVANCÉE'. Below the search bar, there is a section for 'Journal officiel de la République Française (JORF)'. This section contains a grid of JORF entries, each with a document icon and text indicating the issue number and date (e.g., 'JORF n° 0165 du 5 juillet 2020'). To the right of the grid, there is a search box for JORF by date or publication period, with a date range 'JJ/MM/AAAA' and a search button. Below the JORF section, there is a 'Accès rapides' section with several links: 'Codes', 'Textes consolidés', 'Jurisprudence constitutionnelle', 'Jurisprudence administrative', and 'Jurisprudence judiciaire'.

- **L'ergonomie** est l'axe le plus visible de cette évolution : l'interface modernisée s'adapte à l'usage en mobilité en facilitant notamment la consultation des codes. Le parcours usager devient plus fluide avec un graphisme épuré dans le respect des normes d'accessibilité ;
- **Un accès facilité au droit** : une recherche simplifiée en « plein texte » permet désormais une interrogation de l'ensemble des bases de données juridiques qui sous-tendent le site ; il n'est ainsi plus nécessaire de savoir dans quelle base de données chercher pour trouver un texte normatif. La qualité de la recherche avancée a également été renforcée en permettant l'usage de critères multiples ;
- De nouveaux services simplifient la **compréhension des évolutions des textes juridiques** : la nouvelle fonctionnalité dénommée « ChronoLégi » permet de visualiser d'une manière simple l'évolution dans le temps des rédactions d'un article de loi ou de décret en facilitant la comparaison des différences entre des rédactions passées, présentes ou à venir ;
- **Pensé nativement pour l'open-data**, le nouveau site a une architecture technique fondée sur des API de consultation (interface de programmation applicative) qui facilitent l'accès et la réutilisation des données juridiques par d'autres sites ou applications tierces ;
- Par ailleurs, de nouveaux contenus viennent enrichir le site. Le plus notable est la mise en ligne des versions numérisées et « océrisées » des **Journaux officiels de 1869 à 2015**.

Pour faciliter la prise en main :

- un **webinaire présente le site modernisé et ses fonctionnalités à l'adresse suivante** : <https://www.youtube.com/watch?v=NWdK8-VqmPM>
- un **guide de prise en main accessible sur le site Légifrance**